

Animateur périscolaire – Temps non complet Ville de Genas

Cadre d'emplois des adjoints d'animation



Genas, polarité urbaine du SCOT de l'agglomération lyonnaise, a été désignée chef-lieu de canton du nouveau Rhône. Ville centre de sa communauté de communes, elle est idéalement située au cœur du projet de la plaine de Saint Exupéry, territoire à enjeux international des années futures.

Porte d'entrée régionale, Genas concilie un dynamisme économique incomparable - en abritant la 2e ZI de France- avec de prometteuses réserves foncières et un remarquable cadre de vie, protégé par des dizaines de kilomètres carrés de ceinture verte.

Son développement urbain équilibré, maîtrisé et original, son taux d'équipement ainsi que la qualité de ses services à la population (crèches, écoles, zones de sport et de loisirs, commerces...) en font l'une des villes les plus prisées de l'agglomération lyonnaise et des chefs d'entreprises

Placé(e)s sous la responsabilité de la responsable des affaires scolaires, la Ville de Genas (69740) tout au long de l'année des animateurs pour assurer l'encadrement des temps périscolaires au sein des groupes scolaires:

- La pause méridienne de 11h20 à 13h20 soit 8 heures par semaine

Et / ou

- La garderie du soir de 16h30 à 18h30 soit 8 heures par semaine

Une heure de réunion d'équipe et une heure de préparation pour les activités sont à rajouter dans le mois.

MISSIONS :

Accueil et accompagnement des enfants

- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Assurer la surveillance et l'encadrement d'enfants conformément à la réglementation en vigueur des accueils de loisirs de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet éducatif

- Proposer des activités ludiques, créatives, artistiques, culturelles, sportives, ...
- Inscrire sa pratique professionnelle dans le cadre du projet pédagogique et le faire vivre au travers d'animations et d'actions innovantes.

Participation au travail d'équipe

- Participer aux réunions d'équipes mensuelles (certains matins entre 9h et 11h).

PROFIL :

Titulaire d'un diplôme dans l'animation (BAFA, CAP petite enfance, BAPAAAT, BAFD, BPJEPS...) si possible mais pas obligatoire.

Etre dynamique, volontaire, avoir une connaissance des pratiques d'animation, savoir travailler en équipe.

Le contrat proposé sera un contrat à durée déterminée jusqu'aux congés d'été 2020.

Rémunération au SMIC horaire

Courrier à adresser à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place du Général De Gaulle, BP 206, 69741 GENAS CEDEX

ou

recrutement-drh@ville-genas.fr

Renseignement auprès de Mme DABIC, responsable des affaires scolaires au 06 21 60 40 56

Les candidatures peuvent être adressées tout au long de l'année scolaire.